Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601899-20251211-2025_72B-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025/72

Date de convocation :
05 décembre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice :	*13*
Présents :	*12*
Absents représentés :	*1*
Absents excusés :	*-*

L'an deux mil dix-vingt-cinq, le jeudi 11 décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. LE BRETON Bernard, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, M. GUILLARD André, M. PIRIO Philippe, Mme VÉRA Aurélie, Mme MILETTO Michèle, Mme LE GARREC Julie, Mme NOGUES Christelle, M. PENVEN Henri, Mme GUÉGAN Manon, M. LE CALLONNEC Stéphane.

ÉTAIT ABSENTE REPRESENTÉE :
Mme MOUELO Valérie donne son pouvoir à Mme GICQUEL Claudine.

Mme VÉRA Aurélie a été désignée secrétaire de séance.

****

OBJET :
Décisions modificatives n°3 – 10500.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-4,
VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2025 approuvant le budget primitif,
VU la délibération n°2025/39 du 19 juin 2025 validant la DM n°1
VU la décision de virement interne en date du 1er aout 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité d'amortir certaines subventions ;
CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à un réajustement de crédits ;

Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget l'amortissement des subventions d'équipements ci-dessous.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE la décision modificative n°03 telle que présentée ci-dessous :

IMPUTATION	DEPENSES		RECETTES	
	REDUIT	OUVERT	REDUIT	OUVERT
6541 – Créances admises en non valeurs		1700.00€		
65748 – Subv de fonctionnement aux autres personnes de dt privé	1700.00€			

Le Maire
Bernard LE BRETON

Mairie de Radenac (Morbihan)